



Schéma départemental de l'aide aux victimes d'infractions pénales

Cérémonie du 2 mai 2016 de signature du schéma départemental de l'aide aux victimes au Tribunal de Grande Instance (TGI) de Paris

C'est au sein de la majestueuse 1^{ère} chambre du TGI de Paris que s'est tenue la cérémonie de signature prometteuse du schéma départemental de l'aide aux victimes d'infractions pénales. Un ensemble d'acteurs parisiens incontournables dans le domaine de l'aide aux victimes se sont rassemblés autour du Président du TGI pour souligner l'importance de ce schéma. Cette signature fut à l'image du travail partenarial qui a été effectué tout au long de l'élaboration de ce schéma ; en effet toutes les parties prenantes au projet étaient présentes autour de la table dont le procureur de la République, le procureur de la République financier, la maire de Paris, le bâtonnier, le préfet de Police, le préfet de Région, le directeur général de l'APH-HP ainsi que des représentants d'associations. Ces institutions signataires constituent le comité de pilotage de la politique d'aide aux victimes.



Légende : Les partenaires parisiens réunis lors de la signature du schéma départemental d'aide aux victimes d'infractions pénales.

Le schéma départemental répond à un double objectif. Le premier est d'analyser le dispositif existant afin de disposer d'un répertoire du « qui fait quoi », et ainsi de dégager des préconisations permettant de l'améliorer. Le second consiste à instaurer une véritable gouvernance de la politique publique d'aide aux victimes sur le territoire parisien en dégagant des priorités d'action et en se dotant d'outils de pilotage. Les acteurs de l'aide aux victimes ont souligné la nécessité de déterminer une politique globale afin d'accroître la visibilité des structures d'aide pour les victimes et d'améliorer les prises en charge sur le territoire. Un pilotage à la fois au niveau central et au niveau local est prévu pour assurer son efficacité.

Monsieur **CARENCO**, préfet de Région, lors de son intervention, a insisté sur le caractère décisif du schéma ; « *ce schéma est protecteur pour de très nombreuses victimes auparavant assez ignorées* ». De plus, il a apporté un éclairage particulier sur les actions en faveur de l'aide aux victimes des différents pôles de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), notamment la mission de prévention, la politique de la ville, la mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la protection des populations.

Accompagné de Madame **BROCAS**, préfète secrétaire générale de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de Monsieur **LAJARGE**, directeur de la DDCS, le préfet de Région a rappelé les engagements pris par l'Etat au titre du pacte de lutte contre la grande exclusion, du contrat de ville et du contrat parisien de prévention et de sécurité.



La DDCS demeure un acteur primordial dans la mise en œuvre d'actions en faveur des victimes d'infractions légales. À ce titre la mission prévention et la mission départementale aux droits des femmes ont participé à l'élaboration du schéma notamment dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le schéma départemental d'aide aux victimes est un projet ambitieux qui atteste de la détermination des institutions concernées d'assurer la cohérence et la pertinence des actions en faveur des victimes.



Légende : De gauche à droite : Madame ARENS, la Première Présidente, Monsieur LAJARGE, le directeur de la DDCS et Madame RIOMET, la directrice de cabinet de Madame la secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargée de l'aide aux victimes.



Légende : Monsieur LAJARGE, directeur de la DDCS et Monsieur SICARD, bâtonnier de Paris.